

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Tarifs branchement eau

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de fixer des tarifs pour les branchements d'eau potable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour fixer les tarifs de branchements d'eau potable selon les tarifs ci-dessous :

Libellé	Quantité	Prix unitaire
Terrassement pour recherche de conduite	h	45.00 €
Ouverture de tranchée y compris remblaiement	ml	15,00 €
Fourniture et pose de conduites 16 bars y compris grillage avertisseur - PE ϕ 21/25 - PE ϕ 26/32	ml ml	2,00 € 2,00 €
Raccord laiton	U	25,00 €
Branchement comprenant le collier de prise en charge, la vannette, la bouche à clé	U	200.00 €

AR Prefecture

043-214301863-20230929-23_09_008-DE
Reçu le 04/10/2023

Fourniture et pose d'un regard abri-compteur isolé NF P 43002 avec couvercle	U	500,00 €
---	---	----------

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour appliquer cette décision.

Fait et délibéré en Mairie
le 29 septembre 2023
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le



AR Prefecture

043-214301863-20230929-23_09_008-DE
Reçu le 04/10/2023